

LYCEE HENRI IV

23, rue Clovis
75005 PARIS

Téléphone : 01.44.41.21.11

Fax : 01.43.29.95.21

Mél : Ce0750654d@ac-paris.fr

Site : <http://www.lycee-henri4.com>

Le Proviseur

Mademoiselle, Monsieur,

Je vous invite à bien prendre connaissance de la nouvelle procédure d'admission mise en place par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Votre candidature devra être saisie par internet dans votre lycée, dans un Centre d'Information et d'Orientation ou chez vous à partir de tout poste d'accès connecté à une imprimante A4. À partir de cette saisie, vous aurez à constituer un dossier pour chacun de vos vœux. Le descriptif détaillé des différentes phases de cette procédure et son calendrier figurent sur le document ci-joint, ainsi que sur le site du Ministère.

Cette nouvelle procédure va vous permettre :

- de déposer un maximum de 12 dossiers de candidature dans toutes les formations de classes préparatoires, dont 6 au maximum dans la même filière.
- de définir votre ordre de préférence jusqu'au 21 mai 2003
- d'avoir les meilleures chances d'être admis, selon la qualité de votre dossier, dans une classe et un établissement correspondant à un de vos choix préférentiels.

Cette nouvelle procédure est destinée à accroître les chances d'admission du plus grand nombre possible de candidats, en fonction de la qualité de leurs dossiers et de l'ordre de leurs vœux.

Il ne vous sera donné aucun avis préalable.

Tous vos dossiers seront étudiés et classés par les commissions d'admission en fonction de leur valeur, dans chacune des filières et dans chaque établissement que vous aurez demandés.

CONSEILS pour classer vos vœux

Choisir **une stratégie très simple** :

- choisissez, dans l'ordre de vos préférences les classes et les lycées auxquels vous êtes candidat.
- prenez la précaution d'élargir au maximum vos vœux à des classes et à des établissements variés en utilisant, au besoin, l'ensemble des vœux possibles. À noter que vous pourrez ajouter à votre liste un vœu géographique (telle classe préparatoire dans un lycée de telle académie).
- Quelle que soit la valeur de votre dossier, vous pouvez sans aucun risque, inscrire dans vos vœux, des établissements prestigieux très sélectifs, tels que le Lycée Henri IV
- Vous pouvez ainsi classer vos vœux de la manière suivante :
 - aux 1ers rangs : des lycées renommés dont vous « rêvez »
 - puis des vœux dans des lycées un peu moins sélectifs en prenant la précaution de prévoir une liste assez large d'établissements dans lesquels vous souhaiteriez être admis.

Patrice CORNE